

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Commune de Marseillan

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Fabrice GARCIA (personne référente, DGST)

Adresse : N° 1..... Rue rue du Général de Gaulle

Commune Marseillan

Code postal 34340

Nature des activités :

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 2 espèces de mammifères	Destruction d'habitat : 12,1 ha de friches, fourrés, vignes et 0,2 ha de milieux boisés
B2 25 espèces d'oiseaux	Destruction d'habitat de repos et/ou de reproduction : voir tableau ci-joint
B3 12 espèces de reptiles	Destruction d'habitat de repos et/ou de reproduction : voir tableau ci-joint
5 espèces d'amphibiens	
B4 2 espèces d'insectes	Destruction de 10 ha de friches et milieux semi-ouverts favorables à la reproduction de la Magicienne dentelée et de 3 ha favorables à la Diane
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

[illegible]

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction

☒ Préciser : Destruction des habitats naturels en place lors de la construction de la ZAC Terra Vinea

Altération
de rétention.

☐ Préciser : Une partie des habitats naturels sera altérée pour l'aménagement des espaces verts et des bassins

Dégradation

☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale

☒ Préciser : Ingénieure écologue

Formation continue en biologie animale

☐ Préciser :

Autre formation

☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : A partir de septembre 2026

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Occitanie

Départements : Hérault

Cantons :

Communes : Marseillan

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

☒

Mesures de protection réglementaires

☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

☒

Renforcement des populations de l'espèce

☐

Autres mesures

☒ Préciser : Voir les parties "Mesures d'évitement", "Mesures

de réduction", "Mesures de compensation" et "Mesures d'accompagnement"

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir les parties "Mesures d'évitement", "Mesures de réduction", "Mesures de compensation" et "Mesures d'accompagnement" du dossier de dérogation

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Compte rendu par un gestionnaire d'espaces naturels

via la convention de coopération tripartite : Commune de Marseillan / Sète Agglopôle Méditerranée / Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à

le

13 mai 2026

Votre signature



DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☐ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
☒ **LA DESTRUCTION ***
☒ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE ***

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Commune de Marseillan
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Fabrice GARCIA (personne référente, DGST)
Adresse : N° 1 Rue rue du Général de Gaulle
Commune Marseillan
Code postal 34340
Nature des activités :
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1	Hérisson d'Europe (Erinaceus europaeus)	1-2	Voir tableau ci-joint
B2	12 espèces de reptiles	1-62	Voir tableau ci-joint
B3	5 espèces d'amphibiens	1-18	Voir tableau ci-joint
B4	Magicienne dentelée (Saga pedo)	0-3	Voir tableau ci-joint
B5	Diane (Zerynthia polyxena)	15-30	Voir tableau ci-joint

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Voir les parties "Description du projet" et "Justification du maître d'ouvrage" du dossier de dérogation..

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☐ avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☐

Capture au filet ☐

Capture avec épumette ☐

Pièges ☐

Préciser :

Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐

Préciser :

Destruction des œufs ☐

Préciser :

Destruction des animaux ☐

Par animaux prédateurs ☐ Préciser :

Par pièges létaux ☐ Préciser :

Par capture et euthanasie ☐ Préciser :

Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction ☒ Préciser : La conduite du chantier peut entraîner la destruction d'individus par écrasement en particulier lors de la libération des emprises

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐

Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques ☐

Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐

Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐

Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques ☐

Préciser :

Utilisation d'armes de tir ☐

Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☒ Préciser : La conduite du chantier est une source de perturbation pour la biocénose

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☒

Préciser : Ingénieure écologue

Formation continue en biologie animale ☐

Préciser :

Autre formation ☐

Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : A. partir de septembre 2026

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives :

Départements :

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☐

Mesures de protection réglementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Compte-rendu par un gestionnaire d'espaces naturels via la convention de coopération tripartite : Commune de Marseillan / Sète Agglopolé Méditerranée / Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à

le

Votre signature



Tableau 1 : Espèces principales faisant l'objet de la demande de dérogation.

Compartiment	Espèce	Destruction d'individus	Nombre d'individus	Destruction d'habitat	Surface d'habitat	Perturbation intentionnelle	Impact résiduel
Mammifères	Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	Oui	1-2	Oui	12.1 ha	1-2 individu	Faible
Oiseaux	Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	Non	-	Oui	4 057 m ²	Non	Modéré
	Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	Non	-	Oui	5 980 m ²	Non	Modéré
	Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	Non	-	Oui	4 057 m ²	Non	Modéré
	Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	Non	-	Oui	4 057 m ²	Non	Modéré
	Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Non	-	Oui	1 095 m ²	Non	Modéré
	Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>)	Non	-	Oui	7 537 m ²	Non	Modéré
	Fauvette passerinette (<i>Sylvia cantillans</i>)	Non	-	Oui	7 537 m ²	Non	Modéré
	Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	Non	-	Oui	10,2 ha	Non	Modéré
	Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)	Non	-	Oui	1,7 ha	Non	Modéré
	Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>)	Non	-	Non	- (Effet repoussoir)	Non	Modéré
	Choucas des tours (<i>Corvus moedula</i>)	Non	-	Oui	1 095 m ²	Non	Faible
	Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	Non	-	Oui	1,1 ha	Non	Faible
	Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	Non	-	Oui	9 539 m ²	Non	Faible
	Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)	Non	-	Oui	1 095 m ²	Non	Faible
Oiseaux	Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	Non	-	Oui	5 980 m ²	Non	Faible

Compartiment	Espèce	Destruction d'individus	Nombre d'individus	Destruction d'habitat	Surface d'habitat	Perturbation intentionnelle	Impact résiduel
	Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolaïs polyglotta</i>)	Non	-	Oui	8 576 m²	Non	Faible
	Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)	Non	-	Oui	1,1 ha	Non	Faible
Reptiles	Psammodrome d'Edwards (<i>Psammodromus edwardsianus</i>)	Oui	1-4	Oui	5,7 ha	1-4 individus	Modéré
	Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>)	Oui	0-1	Oui	3,5 ha	0-1 individus	Modéré
	Couleuvre de Montpellier (<i>Malpolon monspessulanus</i>)	Oui	3-10	Oui	9,6 ha	3-10 individu	Modéré
	Couleuvre à échelons (<i>Zamenis scalaris</i>)	Oui	1-10	Oui	9,6 ha	1-10 individu	Modéré
	Seps strié (<i>Chalcides striatus</i>)	Oui	1-20	Oui	9,6 ha	1-20 individu	Modéré
	Couleuvre helvétique (<i>Natrix helvetica</i>)	Oui	1-2	Oui	1 541 ml	1-2 individus	Faible
	Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>)	Oui	0-1	Oui	1 541 ml	0-1 individu	Faible
	Lézard vert (<i>Lacerta bilineata</i>)	Oui	0-1	Oui	9,6 ha	0-1 individu	Faible
	Lézard catalan (<i>Podarcis liolepis</i>)	Oui	0-4	Oui	11 ha	1-4 individus	Faible
	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Oui	0-4	Oui	2,5 ha	1-4 individus	Faible
Amphibiens	Grenouille du complexe Perezi-Grafi ou Grenouille rieuse	Oui	1-4	Oui	1 541 ml	1-4 individus	Faible
Invertébrés	Diane (<i>Zerynthia polyxena</i>)	Oui	7-14	Oui	3 ha	15-30 individus	Modéré
	Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>)	Oui	0-3	Oui	10 ha	0-3 individus	Faible

Tableau 2 : Espèces secondaires faisant l'objet de la demande de dérogation.

Compartiment	Espèce	Destruction d'individus	Nombre d'individus	Destruction d'habitat	Surface de l'habitat	Perturbation intentionnelle	Impact résiduel
Mammifères	Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Non	-	Oui	1 095 m ²	Non	Très faible
Oiseaux	Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Non	-	Oui	2 000 m ²	Non	Très faible
	Moineau soulcie (<i>Petronia petronia</i>)	Non	-	Oui	2 000 m ²	Non	Très faible
	Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	Non	-	Oui	9 539 m ²	Non	Très faible
	Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	Non	-	Oui	1 095 m ²	Non	Très faible
	Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	Non	-	Oui	1 095 m ²	Non	Très faible
	Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	Non	-	Oui	1 095 m ²	Non	Très faible
	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Non	-	Oui	8 ha	Non	Très faible
	Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	Non	-	Oui	8 ha	Non	Très faible
Reptiles	Coronelle girondine (<i>Coronella girondica</i>)	Oui	0-1	Oui	12 ha	0-1 individu	Très faible
	Tarente de Maurétanie (<i>Tarentola mauritanica</i>)	Oui	0-4	Oui	2,5 ha	0-4 individus	Très faible
Amphibiens	Crapaud calamite (<i>Epidalea calamita</i>)	Oui	1-4	Oui	1 541 ml	0-4 individus	Très faible
	Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>)	Oui	1-4	Oui	1 541 ml	0-4 individus	Très faible
	Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)	Oui	0-4	Oui	1 541 ml	0-4 individus	Très faible
	Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>)	Oui	0-2	Oui	1 541 ml	0-2 individus	Très faible